

TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE ET  
INDÉPENDANTE DE MONTRÉAL (TVCI-MTL)

Partie demanderesse

c.

VIDÉOTRON LTÉE

Partie défenderesse

---

**DEMANDE D'INSCRIPTION POUR INSTRUCTION  
ET JUGEMENT PAR DÉCLARATION COMMUNE**  
Cour supérieure du Québec - division de Montréal – matière civile  
**(articles 173 et 174 C.p.c.)**

---

**Cette demande d'inscription et la déclaration commune qui y est jointe sont complétées à l'initiative :**

- de l'ensemble des parties au dossier;**
- de la seule partie demanderesse ;**
- d'une autre partie** (article 174 dernier alinéa C.p.c.)

<b>I – LES PARTIES ET LEURS AVOCATS</b>	
<b>Partie demanderesse</b>	<b>Avocat responsable</b>
Nom : TVCI-MTL  Adresse : 202-5000 rue D'Iberville Montréal (Québec) H2H 2S6	Me Cory Verbauwhede Me Bruno Grenier Grenier Verbauwhede Avocats inc. 5215 rue Berri Bureau 102 Montréal QC H2J2S4  Téléphone : 514 866-5599, postes 1 et 2 Télécopieur : 514 866-3151 Courriel : <a href="mailto:cverbauwhede@grenierverbauwhede.ca">cverbauwhede@grenierverbauwhede.ca</a> <a href="mailto:bgrenier@grenierverbauwhede.ca">bgrenier@grenierverbauwhede.ca</a>

	<p>Me Peter Shams  Hadekel Shams s.e.n.c.r.l.  6560 avenue de l'Esplanade  Bureau 305  Montréal QC H2V4L5</p> <p>Téléphone : 514 439-0800  Télécopieur : 514 439-0798  Courriel : <a href="mailto:peter@hadekelshams.ca">peter@hadekelshams.ca</a></p>
--	--

<b>Partie défenderesse</b>	<b>Avocat responsable</b>
<p>Nom : Vidéotron Ltée</p> <p>Adresse : 612, rue Saint-Jacques  Montréal (Québec) H3C 4M8</p> <p>Téléphone : [REDACTED]  Télécopieur : [REDACTED]  Courriel : [REDACTED]</p>	<p>Nom : Me Marie-Louise-Delisle  Me Marie-Pier Cloutier  Me Carolan Villeneuve</p> <p>Cabinet : Woods s.e.n.c.r.l.</p> <p>Adresse : 2000, av. McGill College  Bureau 1700  Montréal (Québec) H3A 3H3</p> <p>Téléphone : 514 982-4545  Télécopieur : 514 284-2046  Courriel : <a href="mailto:mldelisle@woods.qc.ca">mldelisle@woods.qc.ca</a>  <a href="mailto:mpcloutier@woods.qc.ca">mpcloutier@woods.qc.ca</a>  <a href="mailto:cvilleneuve@woods.qc.ca">cvilleneuve@woods.qc.ca</a></p>

## II – LE LITIGE

**Nature du litige :** Une action en responsabilité civile, avec dommages punitifs, basée sur le Code civil du Québec, la Loi sur la protection du consommateur et, pour certains sous-groupes, la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

Montant :

Demande reconventionnelle :  oui  non

Nature :

Montant de la demande reconventionnelle :

Demande(s) en garantie :  oui  non

Mis en cause :  oui  non

### Questions en litige en demande :

La demanderesse ne gardera que la première et la troisième question tout en radiant la deuxième question autorisée ainsi que la conclusion correspondante :

(1) La défenderesse a-t-elle manqué à ses devoirs contractuels envers les membres du groupe de fournir une programmation locale de télévision communautaire dans la zone de desserte du Grand Montréal, leur donnant droit à une réduction concomitante de leur obligation, ainsi qu'à des dommages moraux et punitifs, particulièrement en vertu des articles 1434 et 1458 du *Code civil du Québec* et des articles 40 et 272 de la *Loi sur la protection du consommateur*? Si oui, quel est le quantum de la réduction et des dommages moraux et punitifs?

(2) [...]

(3) La défenderesse doit-elle payer des dommages punitifs, selon les modalités à être déterminées par la cour, pour les manquements reliés au reflet des minorités, et notamment les populations autochtones, en vertu des exigences règlementaires du CRTC et des articles 3, 10 et 49 de la *Charte des droits et libertés de la personne*? Si oui, quel en est le quantum et selon quelles modalités les sommes devront-elles être distribuées?

### Questions en litige en défense :

1. Le service fourni par Vidéotron était-il conforme au contrat d'abonnement (40 LPC et 1458 CCQ)?
  - a. Le contrat contient-il une obligation de Vidéotron d'offrir à ses membres une programmation communautaire conforme aux exigences règlementaires du CRTC?
  - b. Les exigences règlementaires du CRTC eu égard à la programmation communautaire sont-elles implicitement incorporées au contrat de façon à créer un contenu obligationnel aux membres du groupe?
  - c. Le cas échéant :
    - i. Vidéotron a-t-elle manqué à cette obligation?

### Questions en litige en défense :

1. La décision du CRTC offre-t-elle des garanties suffisantes pour constituer une preuve quelconque de non-conformité de la programmation de MATv? Le cas échéant, sur quelle période et quelles zones?
2. TVCI-MTL fait-elle la preuve de la non-conformité de la programmation de MATv? Le cas échéant, sur quelle période et quelles zones?
2. Le cas échéant :
  - a. La non-conformité alléguée atteint-elle un degré d'importance suffisant pour justifier l'octroi d'une réparation (recours sous la LPC)?
  - b. Les membres se seraient-ils abonnés au forfait télé de Vidéotron n'eut-été la non-conformité (recours sous le CCQ)?
  - c. Les clauses de limitation de responsabilité prévues au contrat d'abonnement font-elles échec au recours des membres sous le CCQ?
3. Vidéotron a-t-elle commis une atteinte illicite et intentionnelle aux droits de minorités (à être identifiées précisément par TVCI-MTL)?
4. Vidéotron a-t-elle eu une attitude « laxiste, passive ou ignorante à l'égard des droits du consommateur et [de leurs propres] obligations », ou un comportement « d'ignorance, d'insouciance ou de négligence sérieuse » (réclamation de dommages punitifs sous la LPC)?
5. Les membres ont-ils subi un dommage pécuniaire réel, susceptible d'évaluation et quantifiable?
6. Ce dommage est-il attribuable aux manquements allégués de Vidéotron eu égard à la programmation de MATv? Le cas échéant, quelle est la quantification de ce préjudice?
7. Le cas échéant, la réduction de l'obligation des membres a-t-elle pour effet de les enrichir indument?
8. Les membres ont-ils subi un dommage moral indemnisable?
9. Les membres ont-ils droit à des dommages punitifs? Le cas échéant, quel est le montant approprié à accorder aux membres ce titre?

### Liste des faits admis par les parties :

- La pièce P-12 constitue toute la documentation qui était devant le CRTC lors de la décision de 2015 (pièce P-11).
- La Demanderesse admet l'ensemble des faits et des données utilisés par l'expert (KPMG) de la Défenderesse au soutien de son rapport. Les parties s'entendent donc qu'il ne sera pas requis d'en faire la preuve.

#### Liste des faits admis par les parties :

- Le CRTC a conclu que l'émission *Le confident* ne constituait pas de la programmation d'accès pour la semaine du 25 novembre au 1er décembre 2013 (paragraphe 41-42 de la décision CRTC 2015-31).
- Le CRTC a conclu que l'émission *Mémoire de Proulx* ne constituait pas de la programmation d'accès pour la semaine du 25 novembre au 1er décembre 2013 (paragraphe 41-42 de la décision CRTC 2015-31).
- Le CRTC a conclu que les émissions *Accro de la moto*, *Tout le monde tout lu!* et *Le guide de l'auto* ne traitaient pas de sujets propres à la seule région de Montréal et ne pouvaient donc pas être comptabilisées comme de la programmation locale pour la programmation du 25 novembre au 1er décembre 2013.

#### En référence à la numérotation de la pièce P-31 :

- **100 Problèmes** - La proposition et la production de l'émission *100 Problèmes* proviennent de MATv Québec. - L'émission *100 Problèmes* a été diffusée la semaine du 25 novembre au 1er décembre 2013.
- **2) Traversée Lac St-Jean** - La proposition et la production de l'émission *Traversée Lac St-Jean* provient de l'extérieur de la zone de Montréal.
- **3) À 4 épingles** - La proposition et la production de l'émission *À 4 épingles* proviennent de MATv Québec. - L'émission *À 4 épingles* a été diffusée la semaine du 25 novembre au 1er décembre 2013.
- **4) À la page** - L'émission *À la page* a été diffusée la semaine du 25 novembre au 1er décembre 2013.
- **7) Bonheur total** - La proposition et la production de l'émission *Bonheur Total* proviennent de MATv Québec.
- **9) Bouffe resto et cie** - La proposition et la production de l'émission *Bouffe resto et cie* proviennent de MATv Gatineau.
- **11) Carnaval de Québec** - La proposition et la production de l'émission *Carnaval de Québec* proviennent de MATv Québec.
- **12) Caucus** - La proposition et la production de l'émission *Caucus* proviennent de MATv Québec. - L'émission *Caucus* a été diffusée la semaine du 25 novembre au 1er décembre 2013.
- **14) Chanson via country** - La proposition et la production de l'émission *Chanson Via Country* proviennent de Cogeco.
- **15) Code régional** - La proposition et la production de l'émission *Code régional* proviennent de MATv Québec. L'émission *Code régional* a été diffusée dans la semaine du 25 novembre au 1er décembre 2013.
- **16) Coupe du monde Big Air** - La proposition et la production de l'émission *Coupe du monde Big Air* proviennent de MATv Québec.

#### Liste des faits admis par les parties :

- **19) Des motos et des hommes** - L'émission *Des motos et des hommes* a été proposée par le comité de programmation de MATv.
- **23) Festival de Granby** - La proposition et la production de l'émission *Festival de Granby* proviennent de MATv Granby.
- **24) GROStitres** - L'émission *GROStitres* a été diffusée la semaine du 25 novembre au 1er décembre 2013.
- **28) Juste pour rire : les soirées Juste pour rire / Juste pour rire gala / Juste pour rire auditions** - L'émission *Les soirées Juste pour rire* a été diffusée la semaine du 25 novembre au 1er décembre 2013.
- **29) Le Confident** - Avant son implication auprès de MATv pour l'émission *Le Confident*, la proposeuse et animatrice, Louise Deschâtelets, était déjà actrice.
- **30) Le Guide de l'auto** - L'émission *Le guide de l'auto* a été proposée par le comité de programmation de MATv. - L'émission *Le guide de l'auto* a été diffusée la semaine du 25 novembre au 1er décembre 2013.
- **31) Le hockey de la LHJMQ / Repêchage hockey jr / Hockey junior la série** - L'émission *Le hockey de la LHJMQ* a été diffusée la semaine du 25 novembre au 1er décembre 2013.
- **32) Le Lab** - L'émission *Le lab* a été proposée par le comité de programmation de MATv.
- **33) Le plaisir de skier** - L'entreprise proposant l'émission *Le plaisir de skier*, Images Promotion inc., était une entreprise de « production de films et de matériel visuel2 ».
- **34) Les eclectiks** - La proposition et la production de l'émission *Les [é]clectiks* proviennent de MATv Québec.
- **35) Lezarts en tournée** - L'émission *LeZarts en tournée* a été diffusée la semaine du 25 novembre au 1er décembre 2013.
- **36) Libre service** - L'émission *Libre service* a été proposée par le comité de programmation de MATv. - L'émission *Libre service* a été diffusée la semaine du 25 novembre au 1er décembre 2013.
- **37) Local 30** - La proposition et la production de l'émission *Local 30* proviennent de MATv Sorel-Tracy. **40) Meublez vos passions** - La proposition et la production de l'émission *Meublez vos passions* proviennent de Cogeco.
- **41) Open télé** - L'émission *Open télé* a été diffusée la semaine du 25 novembre au 1er décembre 2013.
- **44) Pour l'amour des animaux** - La proposition et la production de l'émission *Pour l'amour des animaux* proviennent de MATv Québec.
- **45) Premières vues** - L'émission *Premières vues* a été diffusée la semaine du 25 novembre au 1er décembre 2013.

#### Liste des faits admis par les parties :

- **46) Qu'est-ce qu'on mange** - La proposition et la production de l'émission *Qu'est-ce qu'on mange?* proviennent de Cogeco.
- **47) Rdv chasse et pêche** - L'entreprise proposant l'émission *RDV chasse et pêche*, Sport Action Vidéo inc., était une entreprise de « production de films et de matériel visuel3 » basée à Québec - L'émission *RDV chasse et pêche* a été diffusée la semaine du 25 novembre au 1er décembre 2013.
- **51) Selon l'opinion comique** - L'émission *Selon l'opinion comique* a été diffusée la semaine du 25 novembre au 1er décembre 2013.
- **52) Star Académie Prolongation/ Star Académie Auditions** - L'entreprise proposant les émissions *Star académie prolongation* et *Star académie auditions*, Productions J in., était une entreprise de « productions télévisuelles4 ».
- **54) Tout le monde s'en fout** - La proposition et la production de l'émission *Tout le monde s'en fout* proviennent de MATv Québec.
- **55) Tout le monde tout lu** - Le proposeur et animateur de l'émission *Tout le monde tout lu*, était Jean Barbe, lequel n'était pas employé de MATv - L'émission *Tout le monde tout lu* a été diffusée la semaine du 25 novembre au 1er décembre 2013.
- **56) Transat Québec/ St-Malo** - La proposition et la production de l'émission *Transat Québec/St-Malo* proviennent de MATv Québec.
- **57) Trucs de Troc** - La proposition et la production de l'émission *Trucs de troc* proviennent de MATv Québec. - L'émission *Trucs de troc* a été diffusée la semaine du 25 novembre au 1er décembre 2013. - L'émission *Trucs de troc* ne figurait pas dans la « Liste des émissions d'accès pour la semaine du 25 novembre au 1er décembre 2013 » soumise par Vidéotron.
- **59) Voir grand TV** - La proposition et la production de l'émission *Voir grand TV* proviennent de MATv Québec.

#### Liste des points à trancher par expertise :

1- L'experte de la demande témoignera à propos des conséquences de la sous-représentation médiatique pour les minorités racisées au Québec.

2- Le rapport d'expertise déposé par la Défenderesse vise à illustrer des scénarios de quantification de dommages à partir de la proposition de la Demanderesse et de certaines variations (dont la pertinence de la proposition est niée par la Défenderesse), et s'apprécie dans un portrait plus global tel qu'expliqué dans la Défense.

Quant à l'expertise de la défense, la demanderesse accepte les calculs et les données les sous-tendant, tout en maintenant que les calculs devraient être basés sur les montants prélevés pour la télévision communautaire plutôt que sur les cotes d'écoute. Les calculs devront aussi être ajustés selon le pourcentage de non-conformité qu'établira la Cour.

### III – LES PIÈCES ET ÉLÉMENTS DE PREUVE

**La partie demanderesse** (cocher seulement les cases visant les documents qui seront produits)

**confirme** qu'elle produit – avec cette déclaration commune – un inventaire complet et à jour des pièces communiquées par elle (248 al. 1 C.p.c.) ;

**confirme** qu'elle a produit au dossier les déclarations écrites (selon 292 C.p.c.) des personnes suivantes :

- déclarant : [REDACTED]

- date de l'écrit : [REDACTED]

- déclarant : [REDACTED]

- date de l'écrit : [REDACTED]

**confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction la transcription des interrogatoires (oraux ou écrits) des personnes suivantes (selon 223 et 227 C.p.c.) :

- témoin : Steve Desgagné

- date de l'interro : Échanges écrits dans le cadre de l'interrogatoire écrit de Steve Desgagné, entre le 6 novembre 2019 et le 26 novembre 2020.

- témoin : [REDACTED]

- date de l'interro : [REDACTED]

**confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction les rapports d'expertise (selon 239 al. 2 et 293 C.p.c.) des personnes suivantes :

- nom : Maryse Potvin, Professeure titulaire, UQAM

- date : 14 octobre 2020

- domaine d'expertise : sociologie; rapports ethniques et pluralisme

- cote au plumitif : À préciser

- nom : [REDACTED]

- date : [REDACTED]

- domaine d'expertise : [REDACTED]

- cote au plumitif : [REDACTED]

**La partie défenderesse** (cocher seulement les cases visant les documents qui seront produits)

**confirme** qu'elle produit – avec cette déclaration commune – un inventaire complet et à jour des pièces communiquées par elle (248 al. 1 C.p.c.) ;

**confirme** qu'elle a produit au dossier les déclarations écrites (selon 292 C.p.c.) des personnes suivantes :

- déclarant : [REDACTED]

- date de l'écrit : [REDACTED]

- déclarant : [REDACTED]

- date de l'écrit : [REDACTED]

**confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction la transcription des interrogatoires (oraux ou écrits) des personnes suivantes (selon 223 et 227 C.p.c.) :

- témoin : [REDACTED]

- date de l'interro : [REDACTED]

- témoin : [REDACTED]

- date de l'interro : [REDACTED]

**confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction les rapports d'expertise (selon 239 al. 2 et 293 C.p.c.) des personnes suivantes :

- nom : [REDACTED]

- date : [REDACTED]

- domaine d'expertise : [REDACTED]

- cote au plumitif : [REDACTED]

- nom : [REDACTED] KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

- date : 15 juillet 2021

- domaine d'expertise : juricomptabilité

- cote au plumitif : 65



<b>III - A – ADMISSION DES PIÈCES<sup>1</sup></b>						
<b>Cote<sup>2</sup></b>	<b>Description</b>	<b>Admission de l'origine</b>	<b>Admission de l'intégrité</b>	<b>Admission à titre de témoignage<sup>3</sup></b>	<b>Admission du contenu</b>	<b>Aucune admission</b>
P-1	Extrait Registre des entreprises de la défenderesse	X	X	X	X	
P-2	Les rapports annuels de la défenderesse des années 2012 à 2014	X	X	X	X	
P-3	<del>Document de la défenderesse « Modalités et conditions générales »</del>	La pièce P-3 est remplacée par la pièce P-24				
P-4	« Rapport d'activité » de l'année 2012 de la défenderesse	X	X	X	X	
P-5	« Rapport d'activité » de l'année 2013 de la défenderesse	X	X	X	X	
P-6	« Rapport d'activité » de l'année 2014 de la défenderesse	X	X	X	X	
P-7	Plusieurs pages web de la défenderesse	X	X	X	X	
P-8	<i>Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2010-622</i>	X	X	X	X	
P-9	<i>Règlement sur la distribution de radiodiffusion, DORS/97-555</i>	X	X	X	X	
P-10	<i>Avis public CRTC 1992-39</i>	X	X	X	X	
P-11	Décision 2015-31 du CRTC du 4 février 2015	X	X			
P-12	En liasse, dossier numéro 2013-1746-2 du CRTC					
P-12.A	Demandes Partie 1 - extraits	X	X (Admission #2)			
P-12.B	2013-1746-2 Demande	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
P-12.B.1	DM#2036405 - 2013-1746-2 - APP - Doc2-Form 115 - Application to Obtain a Broadcasting Licence to carry on a Community Programming Service - ICTV-TVCI Montreal	(Admission #3)				
P-12.B.2	DM#2036407 - 2013-1746-2 - APP - Doc4-Appendix 2A - Constituting documents-ICTV-TVCI Montreal	(Admission #3)				
P-12.B.3	DM#2057999 – 2013-1746-2 – APP -DOC 2 – Demande de licence de radiodiffusion en vue d'exploiter un service de programmation communautaire – Formulaire 115 – ICTV-TVCI Montréal	(Admission #3)				
P-12.B.4	DM#20580000-2013-1746-2 – APP – DOC3 – Annexe 1A – Mémoire complémentaire – Télévision communautaire indépendante – TVCI-ICTV Montréal	(Admission #3)				
P-12.B.5	DM#2058001 – 2013-1746-2-APP-DOC4 – Annexe 2A – Documents constitutifs – ICTV-TVCI Montréal	(Admission #3)				

Cote <sup>2</sup>	Description	Admission de l'origine	Admission de l'intégrité	Admission à titre de témoignage <sup>3</sup>	Admission du contenu	Aucune admission
P-12.B.6	DM#2058002 – 2013-1746-2-APP – DOC5 -REV – Appendix 1A – Supplementary Brief – ICTV-TVCI Montréal	(Admission #3)				
P-12.B.7	DM#2070012 – ICTV – Videotron process letter	X	X	(Admission #1)		
P-12.B.8	DM#2070014 – ICTV – Videotron process letter FR	X	X	(Admission #1)		
P-12.B.9	DM#2081177 – 2013-1746-2 – Reply to Commission Letter – Letter to CRTC – Part 1 Application of Independent Community TV Montréal	(Admission #3)				
P-12.B.10	DM#2084815 – 2013-1746-2 – Réponse à la demande de renseignements du Conseil – Lettre au Conseil – Demande de prorogation 2014-02-28	X	X	X (Admission #1)	X	
P-12.C	Réponses	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
P-12.C.0	Résultats de recherche - Réponses	X	X	X	X (Admission #2)	
P-12.C.1.0	Résultats de recherche - Documents connexes	X	X	X	X (Admission #2)	
P-12.C.1.1	Preuve de dépôt	X	X	X	X (Admission #2)	
P-12.C.1.2	Réplique de Québecor Média au nom de Vidéotron s.e.n.c. en date du 22 avril 2014	X	X	(Admission #1)		
P-12.C.1.3	Article paru dans The Montreal Gazette le 15 avril 2014 et intitulé Opinion : Videotron is the best choice to operate community TV in Montreal	X	X	(Admission #1)		
P-12.D	Lettre du conseil 11 août 2015	X	X	X (Admission #1)		
P-12.E	Lettre du conseil 24 juillet 2015	X	X	X (Admission #1)		
P-12.F	2013-1746-2_suivi de décision_2015-31-2	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
P-12.F.0	DM#2415254-2013-1746-2 Réponse à une lettre du Conseil – Québecor – ANNEXE C – Feuille de route	X	X	(Admission #1)		
P-12.F.1	DM#2415255-2013-1746-2 Réponse à une lettre du Conseil – Québecor – ANNEXE D - Affiches	X	X	(Admission #1)		
P-12.F.2	DM#2415256-2013-1746-2 Réponse à une lettre du Conseil – Québecor – ANNEXE E- infolettre	X	X	(Admission #1)		
P-12.F.3	DM#2415259-2013-1746-2 Réponse à une lettre du Conseil – Québecor – mémoire complémentaire	X	X	(Admission #1)		

Cote <sup>2</sup>	Description	Admission de l'origine	Admission de l'intégrité	Admission à titre de témoignage <sup>3</sup>	Admission du contenu	Aucune admission
P-12.F.4	DM#2434954-2013-1746-2 Réponse à une lettre du Conseil – Québecor – ANNEXE B - Synopsis MATv - Automne 2015 - 17 septembre 2015	X	X	(Admission #1)		
P-12.F.5	DM#2434955-2013-1746-2 Réponse à une lettre du Conseil – Québecor – ANNEXE A - Grille MATv Automne 2015	X	X	(Admission #1)		
P-12.G	Interventions	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
P-12.G.1 à P-12.G.175		(Admission #3 pour ces documents, en liasse)				
P-12.H	Lettres procédurales	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
P-12.H.0	Lettres procédurales	X	X (Admission #2)			
P-12.H.1	2014-02-06-Lettre procédurale	X	X	X (Admission #1)		
P-12.H.2	2014-02-25- Lettre procédurale	X	X	X (Admission #1)		
P-12.H.3	2014-02-28- Lettre procédurale	X	X	X (Admission #1)		
P-12.H.4	2014-03-04- Lettre procédurale	X	X	X (Admission #1)		
P-12.H.5	2014-03-20- Lettre procédurale	X	X	X (Admission #1)		
P-12.H.6	2014-03-26- Lettre procédurale	X	X	X (Admission #1)		
P-12.H.7	2015-02-20- Lettre procédurale	X	X	X (Admission #1)		
P-12.I	8-DM#2093373 - 2013-1746-2 - Procedural Request - Letter to CRTC - Request to Extend Time Period - Execution Cop	(Admission #3)				
P-12.J	2013-1746-2_related documents	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
P-12 J.1	DM#2087122- 2013-1746-2 – Réponse à une demande de renseignements – Lettre du 25 février 2014	(Admission #3)				
P-12 J.2	DM#2092290 – 2013-1746-2 – Réponse à une lettre du Conseil – Plainte TVCI 2014-03-17	X	X	(Admission #1)		
P-12 J.3	DM#2092291 – 2013-1746-2 – Réponse à une lettre du Conseil - Annexe 1 – Liste émissions autochtones MATv	X	X	(Admission #1)		
P-12 J.4	DM#2092292 – 2013-1746-2 – Réponse à une lettre du Conseil - Annexe 2 – Émission accès diffusé les 25 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2013	X	X	(Admission #1)		
P-12 J.5	DM#2092293 – 2013-1746-2 – Réponse à une lettre du Conseil – Annexe 3 – Projets soumis MATv	X	X	(Admission #1)		
P-12 J.6	DM#2092296 – 2013-1746-2 - Réponse à une lettre du Conseil – Annexe 4 – Matériel promotionnel	X	X	(Admission #1)		

Cote <sup>2</sup>	Description	Admission de l'origine	Admission de l'intégrité	Admission à titre de témoignage <sup>3</sup>	Admission du contenu	Aucune admission
P-12 J.7	DM#2092295 – 2013-1746-2 - Réponse à une lettre du Conseil – Annexe 6 – Sommaire médias sociaux MAtv	X	X	X (Admission #1)	X	
P-12 J.8 Note de Vidéotron : Pour les pièces <b>P-12J.8</b> à <b>P-12 J.14</b>  Vidéotron admet que dans ces registres, la programmation présentée est la programmation diffusée par MAtv, à savoir que les émissions et publicités ont été diffusées aux jours, aux heures et pour les durées prévues dans la grille présentée dans chaque pièce.	DM#2092296 – 2013-1746-2 - Réponse à une lettre du Conseil – Annexe 5 – Registres Zone 1 – Grand Montréal	X	X	(Admission #1)		
P-12 J.9	DM#2092297 -2013-1746-2 - Réponse à une lettre du Conseil – Annexe 5 – TCA 3 Saint-Jérôme	X	X	(Admission #1)		
P-12 J.10	DM#2092298 -2013-1746-2 - Réponse à une lettre du Conseil – Annexe 5 – TCA 4 Terrebonne	X	X	(Admission #1)		
P-12 J.11	DM#2092299 – 2013-1746-2 - Réponse à une lettre du Conseil – Annexe 5 – TCA Chateauguay	X	X	(Admission #1)		
P-12 J.12	DM#2092300 – 2013-1746-2 - Réponse à une lettre du Conseil – Annexe 5 – TCA Laval	X	X	(Admission #1)		
P-12 J.13	DM#2092301 – 2013-1746-2 - Réponse à une lettre du Conseil – Annexe 5 – TCA Rive-Sud	X	X	(Admission #1)		
P-12 J.14	DM#2092302 – 2013-1746-2 - Réponse à une lettre du Conseil – Annexe 5 – TCA Saint-Jean	X	X	(Admission #1)		
P-12 J.15	DM#2103604 – 2013-1746-2 – Réponse à une lettre procédurale – Lettre couverture – Registres MAtv 2014-04-07	X	X	(Admission #1)		
P-12 J.16 Note de Vidéotron : Pour les	DM#2103605 – 2013-1746-2 - Réponse à une lettre procédurale – MAtv Montréal 25 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2013	X	X	(Admission #1)		

Cote <sup>2</sup>	Description	Admission de l'origine	Admission de l'intégrité	Admission à titre de témoignage <sup>3</sup>	Admission du contenu	Aucune admission
pièces P-12 J.16 à J.22, Vidéotron admet que dans ces registres, la programmation présentée est la programmation diffusée par MATv, à savoir que les émissions et publicités ont été diffusées aux jours, aux heures et pour les durées prévues dans la grille présentée dans chaque pièce.						
P-12 J.17	DM#2103606 – 2013-1746-2 - Réponse à une lettre procédurale – TCA Chateauguay 25 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2013	X	X	(Admission #1)		
P-12 J.18	DM#2103607 – 2013-1746-2 - Réponse à une lettre procédurale – TCA Laval 25 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2013	X	X	(Admission #1)		
P-12 J.19	DM#20103608 – 2013-1746-2 - Réponse à une lettre procédurale – TCA Rive-Sud 25 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2013	X	X	(Admission #1)		
P-12 J.20	DM#2103609 – 2013- Réponse à une lettre procédurale - TCA St-Jean du 25 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2013	X	X	(Admission #1)		
P-12 J.21	DM#2103610 – 2013-1746-2 - Réponse à une lettre procédurale – TCA St-Jérôme du 25 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2013	X	X	(Admission #1)		
P-12 J.22	DM#2103610 – 2013-1746-2 - Réponse à une lettre procédurale – TCA Terrebonne du 25 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2013	X	X	(Admission #1)		
P-12 J.23	DM#2412666 – 2013-1746-2 – Réponse à la lettre du Conseil du 11 août - Lettre de Québec	X	X	(Admission #1)		
P-12 J.24	DM#2415245 – 2013-1746-2 – Réponse à la lettre du Conseil – Québec – Lettre couverture	X	X	(Admission #1)		

Cote <sup>2</sup>	Description	Admission de l'origine	Admission de l'intégrité	Admission à titre de témoignage <sup>3</sup>	Admission du contenu	Aucune admission
P-12 J.25	DM#2415250 – 2013-1746-2 - Réponse à la lettre du Conseil – Annexe A – Grille MATv automne 2015 – version abrégé	X	X	(Admission #1)		
P-12 J.26	DM#2415253 – 2013-1746-2 - Réponse à la lettre du Conseil – Annexe B – Synopsis MATv Automne 2015 – version abrégé	X	X	(Admission #1)		
P-12.K	Répliques	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
P-12.K.0	Répliques	X	X (Admission #2)			
P-12.K.1	Documents connexes	X	X (Admission #2)			
P-12.K.1.0	Documents connexes	X	X (Admission #2)			
P-12.K.1.1	Réplique de TVCI datée du 28 février 2014 (19j7\$01!)	X	X (Admission #2)			
P-12.K.1.2	Traduction française de la réplique de TVCI à la réponse de Vidéotron datée du 2 mai 2014 (1@\$tj01!)	(Admission #3)				
P-12.K.1.3	Reply comments in our Part I Application: Complaint of Non-Compliance against Vidéotron's MATv Community Channel in Montreal filed May 2, 2014 (19\$d701!)	(Admission #3)				
P-12.K.1.4	Annexe A – Analysis of Logs (19\$d801!)	(Admission #3)				
P-12.K.1.5	Traduction française de l'Annexe B « Analyse additionnelle de 17 séries présentées comme étant de catégorie B » (1@\$th01!)	(Admission #3)				
P-12.K.1.6	Traduction française de la réplique de TVCI sur la demande en vertu de la partie 1 « Plainte de non-conformité portée contre MATv » datée du 2 mai 2014 (1@\$tk01!)	(Admission #3)				
P-12.K.1.7	Traduction française de l'Annexe A – Analyse des registres (1@\$t\$01!)	(Admission #3)				
P-12.K.1.8	Appendix B « Additional Analysis of 17 MATv Series Claimed as Category B" (19\$d901!)	(Admission #3)				
P-13	En liasse, les horaires de la chaîne MATv publiés dans le guide de télévision <i>Écho Vedettes</i> pour toutes les semaines couvertes par l'action collective	x	x			
P-14	Communiqué de presse de la défenderesse du 1 <sup>er</sup> avril 2015	X	X			
P-15	Lettres patentes de la demanderesse	X	X			

Cote <sup>2</sup>	Description	Admission de l'origine	Admission de l'intégrité	Admission à titre de témoignage <sup>3</sup>	Admission du contenu	Aucune admission
P-16	Document « Contrat de services de télécommunication » du membre désigné	X	X	X	X	
P-17	En liasse, les factures du membre désigné de juin 2012 à juillet 2015	X	x (sauf pour la facture du 29 juin 2012)			
P-18	En liasse, registres des émissions de MATv et des télévisions communautaires autonomes, ainsi que les réponses aux questions en interrogatoire concernant lesdits registre	X	X			
P-19	En liasse, synopsis des émissions et des épisodes	X	X			
P-20 [partiellement confidentielle]	Liste des propositions de projets d'émissions originales sur l'Île de Montréal	X	X			
P-21 [partiellement confidentielle]	Registre des employés et pigistes de MATv	X	X	X	X	
P-22	Disque dur : génériques des émissions	X	X			
P-23	En liasse, lettres et réponses dans le cadre de l'interrogatoire écrite au préalable de Steve Desgagné (sous scellés)	X	X			
P-24	Contrats types de Videotron pour les services de télédistribution	X	X	X	X	
P-25	Communiqués de presse de la défenderesse en date du 12 novembre 2012 et du 20 janvier 2014	x	x			
P-26	Extrait du Registre des entreprises de la défenderesse, en date du 14 décembre 2023	x	x	x	x	
P-27	Les états financiers de Québecor des années 2020, 2021 et 2022	X	X	X	X	
P-28	Documentation citée dans l'expertise de KPMG (sous scellés)	X	X	X	X	
P-29	En liasse, extraits de sites web, rapports, vidéos et extraits du Registre des entreprises concernant certaines personnes impliquées dans les émissions en litige	<b>Précision sur l'admission d'origine pour la pièce P-29 :</b> Les admissions d'origine confirment que l'information provient du site web ou du réseau en	<b>Précision sur l'admission d'intégrité :</b> L'admission porte sur l'article ou l'information principale contenue dans la pièce, et non sur les publicités			

Cote <sup>2</sup>	Description	Admission de l'origine	Admission de l'intégrité	Admission à titre de témoignage <sup>3</sup>	Admission du contenu	Aucune admission
		question. Vidéotron ignore qui en est l'auteur et ignore si le contenu est véridique.  Dans le cas des documents qui émanent de LinkedIn et Facebook, Vidéotron formule l'admission sur les seules sections identifiées en jaune par la Demanderesse dans la pièce.	ou menus dynamiques du site web l'entourant, qui peuvent varier dans le temps. Dans le cas des documents qui émanent de LinkedIn et Facebook, Vidéotron formule l'admission sur les seules sections identifiées en jaune par la Demanderesse dans la pièce.			
P-29_1A	Claude Thibault   Facebook.pdf	x	x			
P-29_1B	Fini TVA pour Claude Thibault   Le Journal de Québec.odf	X	x			
P-29_1C	PressReader.pdf	X	X (encadré rouge seulement)			
P-29_1D	Claude Thibault   Bottin.pdf	x	X			
P-29_2	Compétitions 2014   Traversée internationale du lac St-Jean.pdf	x	x			
P-29_3	Expérience   Geneviève Côté   LinkedIn.pdf	x	x			
P-29_4A	Éric Bédard Ph.D.   LinkedIn.pdf	x	x			
P-29_4B	Encore plus d'histoire à VOX/ L'émission Au tour de l'histoire propose des échanges entre passionnés.pdf	x	x			
P-29_4C	Biographie - Éric Bédard, professeur à la Télug.pdf	x	x			
P-29_6A	Matthieu Dugal - Wikipédia.pdf	x	x			
P-29_6B	Expérience   Matthieu Dugal   LinkedIn.pdf	x	x			
P-29_6C	Nouveaux visages à Vox Québec   Le Journal de Québec.pdf	x	x	x		
P-29_6D	Matthieu Dugal   Bottin.pdf	x	x			
P-29_7A	Jean Barbe.pdf					
P-29_7B	Jean Barbe - Wikipédia.pdf	x	x			
P-29_8	Expérience   Josey Arsenaault   LinkedIn.pdf	X	x			
P-29_9A	Chantale Richer   LinkedIn.pdf	X	x			
P-29_9B	Chantale Richer   Bottin.pdf	x	x			
P-29_9C	Bouffe&Cie.mov	x	x			



Cote <sup>2</sup>	Description	Admission de l'origine	Admission de l'intégrité	Admission à titre de témoignage <sup>3</sup>	Admission du contenu	Aucune admission
P-29_10	Guy Bolduc   Qui suis-je?.pdf	x	x			
P-29_11	Carnaval de Québec/ Une reine et une maman très heureuse   JDM.pdf	x	x			
P-29_12A	Que sont-ils devenus? Alain Laforest de TVA - Mon Charlevoix.pdf	x	x			
P-29_12B	Alain Laforest's Profile   TVA Nouvelles Journalist   Muck Rack.pdf	x	x			
P-29_13A	Cégeps en spectacle - Événements du RIASQ.pdf	x	x			
P-29_13B	33e Finale nationale CES Charlevoix   Flickr.pdf	X	x			
P-29_13C	33e édition de Cégeps en spectacle.pdf	x	x			
P-29_13D	Deux prix pour Pierre-Hervé Goulet à la finale nationale de Cégeps en Spectacle.pdf	x	x			
P-29_14A	Chanson Via Country - MATv Montréal - Mes émissions   MATv.pdf	x	x	x	x	
P-29_14B	Gala TV Cogeco - L'Hebdo Journal.pdf	x	x			
P-29_14C	Vidéos   NousTV.pdf	x	x			
P-29_14D	Viateur Caron albums and discography   Last.pdf	x	x			
P-29_15A	Expérience   Benoit Chevalier   LinkedIn.pdf	x	x			
P-29_15B	Annie Bourque animera MISE À JOUR à MATv.pdf	x	x			
P-29_16A	La discipline du Big air vise la reconnaissance olympique   Radio-Canada.pdf	X				
P-29_16B	Expérience   Bernard Drolet   LinkedIn.pdf	X	x			
P-29_16C	WKND.pdf	X	x			
P-29_17A	Dominic Arpin   LinkedIn.pdf	X	x			
P-29_17B	Dominic Arpin   Bottin.pdf	x	x			
P-29_18A	julienberthier.com.pdf		x			
P-29_18B	Nouvelle Frédéric Corbet reçoit Podz.pdf	x	x			
P-29_18C	Expérience   Yanick Paquin   LinkedIn.pdf	x	x			
P-29_19A	Bertrand Gahel   LinkedIn.pdf	x	x			
P-29_19B	C'EST LA RENTRÉE À VOX.pdf	X	x			
P-29_20	Sébastien Ricard   Bottin.pdf	x	x			
P-29_21A	FISHFACTOR TV.pdf					
P-29_21B	1169943223.pdf	x	x			
P-29_22A	Pierre Corbeil   LinkedIn.pdf	x	x			
P-29_22B	25 ans de Fantasia   Petit festival deviendra grand   La Presse.pdf	x	x			
P-29_22C	fantasiafestival.com/fr/a-propos/a-propos-du-festival.pdf	x	x			
P-29_23A	Le Festival international de la chanson de Granby dévoile sa programmation   Radio-Canada.pdf	x	x			
P-29_23B	Mike Gauthier   LinkedIn.pdf	X	x			
P-29_23C	Mike Gauthier   Bottin.pdf	x	x			

Cote <sup>2</sup>	Description	Admission de l'origine	Admission de l'intégrité	Admission à titre de témoignage <sup>3</sup>	Admission du contenu	Aucune admission
P-29_23D	<a href="https://claudineprevost.com/biographie/">https://claudineprevost.com/biographie/</a> .pdf	x	x			
P-29_23E	Claudine Prévost   Bottin.pdf	x	x			
P-29_23F	Important changement à l'animation de «Belle et Bum»   JDM.pdf	x	x			
P-29_24	Karima Brikh   Bottin.pdf	x	x			
P-29_25	Expérience   Xavier Beauchesne-Rondeau   LinkedIn.pdf	X	x			
P-29_26A	Sophie Durocher   Bottin.pdf	x	x			
P-29_26B	Jean-Michel Dufaux   Bottin.pdf	X	X			
P-29_26C	Lucien Francoeur   Bottin.pdf	x	x			
P-29_26D	Biographie - Lucien Francoeur - Aut'Chose.pdf	x	x			
P-29_27A	Histoire des Jeux - Jeux de la Communication.pdf	x	x			
P-29_27B	Jeuxdelacom.mov	x	x			
P-29_27C	Les 18è Jeux de la communication à Concordia, 2014 by Jonathan Tremblay on Prezi Next.pdf	x	x			
P-29_27D	Jeux de la com / une expérience? de vie   Grenier aux nouvelles.pdf	x	x			
P-29_28A	Junior Girardeau   LinkedIn.pdf	X	x			
P-29_28B	Stéphane Poirier   Bottin.pdf	X	X			
P-29_28C	Etienne Dano   Bottin.pdf	X	x			
P-29_28D	Etienne Dano   LinkedIn.pdf	X	x			
P-29_28E	Mathieu Séguin   Bottin.pdf	X	x			
P-29_28F	Philippe Cigna - IMDb.pdf	X	x			
P-29_28G	Le party de la fin du monde de Sèxe Illégal   La Presse.pdf	X	X			
P-29_28H	1142732537.pdf	x	x			
P-29_29A	Louise Deschâtelets   Bottin.pdf	X	x			
P-29_29B	Louise Deschâtelets - IMDb.pdf	x	x			
P-29_29C	Profil d'artiste Duceppe pour Louise DesChâtelets.pdf	x	x			
P-29_30	Daniel Melançon   LinkedIn.pdf	x	x			
P-29_31A	The Q for Everyone   Andree-Anne Barbeau's rise to the top of the game - LHJMQ.mov	X	x			
P-29_32	Philippe Fehmiu   LinkedIn.pdf	x	x			
P-29_33A	Expérience   philippe Juneau   LinkedIn.pdf	x	x			
P-29_33B	1163385876.pdf	x	x			
P-29_34A	Les radios à roulettes - Médiation culturelle par le son.pdf	x	x			
P-29_34B	Expérience   Matthieu Dugal   LinkedIn.pdf	Voir la pièce P-29_6B				
P-29_34C	Matthieu Dugal   Bottin.pdf	Voir la pièce P-29_6D				
P-29_35	Expérience   Marie-Eve Soucy   LinkedIn.pdf	X	x			
P-29_36A	Expérience   Marc-André Coallier   LinkedIn.pdf	X	x			
P-29_36B	Marc-André Coallier   Bottin.pdf	X	x			
P-29_37A	Cédric Francoeur   LinkedIn.pdf	X	x			
P-29_37B	Local 30 à MATV.pdf	x	x			

Cote <sup>2</sup>	Description	Admission de l'origine	Admission de l'intégrité	Admission à titre de témoignage <sup>3</sup>	Admission du contenu	Aucune admission
P-29_38A	Expérience   Marieme Ndiaye   LinkedIn.pdf	X	x			
P-29_38B	Marieme Ndiaye   Bottin.pdf	x	x			
P-29_38C	Jocelyn Ménard   LinkedIn.pdf	X	x			
P-29_38D	Mission   SACEF.pdf	x	x			
P-29_39	Fonds Gilles Proulx   Advitam - Bibliothèque et Archives nationales du Québec.pdf	x	x			
P-29_41A	Philippe Fohmiu   LinkedIn.pdf			Voir la pièce P-29_32		
P-29_41B	Sophie Durocher   Bottin.pdf	x	x			
P-29_42	Lise Garneau   LinkedIn.pdf	x	x			
P-29_43	Jasmin Roy   Bottin.pdf	x	x			
P-29_44A	Pour l'amour du métier   Le Journal de Québec.pdf	x	x			
P-29_44B	Les disparus de 2019/ télé.pdf	x	x			
P-29_44C	1147039615.pdf	x	x			
P-29_45A	julienberthier.com.pdf			Voir la pièce P-29_18A		
P-29_45B	Nouvelle Frédéric Corbet reçoit Podz.pdf			Voir la pièce P-29_18B		
P-29_47A	Pourvoirie au Pays de Réal Massé de St-Zénon au Québec.pdf	x	x			
P-29_47B	Dancause Raynald   LinkedIn.pdf	x	x			
P-29_47C	1141998014.pdf	x	x			
P-29_48A	Jacques Languirand - IMDb.pdf	X	x			
P-29_48B	Par 4 chemins - Zone Radio.pdf	x	x			
P-29_48C	Nicole Dumais - IMDb.pdf	x	x			
P-29_49A	Le Ride Shakedown 2014.pdf	x	x			
P-29_49B	Expérience   Mathieu Pedneault   LinkedIn.pdf	x	x			
P-29_49C	2269783736.pdf	x	x			
P-29_50	Expérience   Sophie Bérubé   LinkedIn.pdf	X	x			
P-29_51A	Expérience   Isabelle Ménard   LinkedIn.pdf	x	x			
P-29_51B	1142732537.pdf	x	X			
P-29_52A	Jean-Philippe Dion - Agence artistique MVA.pdf	X	X (pour les sections animation télé et production de la page)			
P-29_52B	Agence Sonia Gagnon.pdf	X	x			
P-29_52C	-Expérience   Marieme Ndiave   LinkedIn.pdf			Voir la pièce P-29_38A		
P-29_52D	marcandrefortin.com.pdf	x	x			
P-29_52E	1148098917.pdf	x	X			
P-29_53	Expérience   Marie-Eve-Lyne Michel   LinkedIn.pdf	X	x			
P-29_54A	Matthieu Dugal - Wikipédia.pdf			Voir la pièce P-29_6A		
P-29_54B	Expérience   Matthieu Dugal   LinkedIn.pdf			Voir la pièce P-29_6B		
P-29_54C	Nouveaux visages à Vox Québec   Le Journal de Québec.pdf	x	X			
P-29_54D	Matthieu Dugal   Bottin.pdf			Voir la pièce P-29_6D		
P-29_54E	1166836685.0df	X	X			
P-29_55A	Jean Barbe.pdf			Voir la pièce P-29_7A		
P-29_55B	Jean Barbe - Wikipédia.pdf			Voir la pièce P-29_7B		

Cote <sup>2</sup>	Description	Admission de l'origine	Admission de l'intégrité	Admission à titre de témoignage <sup>3</sup>	Admission du contenu	Aucune admission
P-29_56A	Transat.pdf	x	x			
P-29_56B	Etienne Dano   Bottin.pdf			Voir la pièce P-29_28C		
P-29_56C	Etienne Dano   LinkedIn.pdf			Voir la pièce P-29_28D		
P-29_56D	Louis Hardy   Bottin.pdf	x	x			
P-29_56E	Louis Hardy   LinkedIn.pdf	X	x			
P-29_56F	Louis Hardy   RTCOMM.pdf	x	X (surlignem ent jaune)			
P-29_57	Expérience   Francois Maranda   LinkedIn.pdf	X	x			
P-29_59A	Anne Marcotte - Vivemtia.pdf	x	x			
P-29_59B	Expérience   Anne Marcotte   LinkedIn.pdf	x	x			
P-29_59C	Accueil - Vivemtia.pdf	x	x			
P-29_59D	1164515448.pdf	x	x			
P-30	En liasse, rapport d'expertise de Maryse Potvin et plusieurs documents cités dans le rapport	x				
	Bibliographie-Les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité personnelle et de la criminalité, 2014pdf	x	x			
	Bibliographie- Profil du recensement, Recensement de 2016 - Montréal [Région métropolitaine de recensement], Québec et Canada [Pays].pdf Bibliographie-Profil du recensement, Recensement de 2016 - Montréal [Région métropolitaine de recensement], Québec et Canada [Pays]2pdf Note_1-98-500-x2016006-fra.pdf	x	x			
	Note_4-Offrir la diversité culturelle à la télévision et à la radio   CRTC.odf	X	x			
	Note_5-Avis public CRTC 1999-117   CRTC.pdf	x	x			
	Note_7-Code sur la représentation équitable de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (2008) • CBSC / CCNR.pdf	x	x			
	Note_8-Guide-de-deontologie-journalistique_CPQ.pdf	x	X			
	Note_8-Reglement-1-2023.docx-1pdf	x	x			
	Note_9-10_12_Guide_en_vigueur.pdf	x	x			
	Note_10-Avis-diversite-medias-pub.pdf	x	x			
	Note_15_1-Faits saillants - CBC/Radio-Canada.pdf	x	X			
	Note_15_2_1-Feuille de route 2018-2021 - CBC/Radio-Canada.pdf	x	X			
	Note_15_2_2-Faits saillants et leçons apprises - CBC/Radio-Canada.pdf	x	X			
	Note_15_2_3-Plan sur l'équité, la diversité et l'inclusion 2018-	x	x			

Cote <sup>2</sup>	Description	Admission de l'origine	Admission de l'intégrité	Admission à titre de témoignage <sup>3</sup>	Admission du contenu	Aucune admission
	2021 - CBC/Radio-Canada.pdf Note_15_3_1-Évolution de nos effectifs - CBC/Radio-Canada.pdf Note_15_3_2-Observations sur l'analyse des effectifs - CBC/Radio-Canada - CBC/Radio-Canada.pdf Note_15_3_3-analyse-diversite-effectif-cbc-radio-canada-T1-2019-table-4-6pdf					
	Note_15_3_4-Workforce Analysis_Nat'(2020.04.01)_FR.pdf	x	x			
	Note_16-analyse-diversite-effectif-radio-canada-T1-2019-table-1-3.pdf	x	x			
	Note_17-Diversité à l'écran / le plafond de verre des rôles vedettes   Radio-Canada.pdf	X	x			
	Note_18-ENTCOL-UDA-AQPM Télévision Cinéma 2020-02-02 au 2023-02-01 (25 fev) ancrs.pdf	x	x			
	Page_8-cdtf_report_jul04-2.pdf					
	Page_8-Profil - Québec.pdf					
	Page_12-CAM-Memoire racisme discrimination-2pdf	x	x			
	Page_12-diversite-artistique-montreal-2018-rapport-pour-un-processus-equite-culturelle.pdf	x	X			
	Page_17-CANSIM - 252-0092 - Crimes haineux déclarés par la police, selon le motif, Canada.pdf	x	x			
	Page_17-memoire_PL59_discours-haineux.pdf	x	x			
	Page_19-Diversité démographique des artistes au Canada en 2016 - Hill Strategies Research Inc.pdf	x	x			
P-31	Document de travail contenant notamment des descriptions de la pièce P-29	x	x			

### PIÈCES EN DÉFENSE

Cote <sup>2</sup>	Description	Admission de l'origine	Admission de l'intégrité	Admission à titre de témoignage <sup>3</sup>	Admission du contenu	Aucune admission
D-1	Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-224 datée du 15 juin 2016;	x	x			
D-2	<i>En liasse</i> , copie des renouvellements de licence de Vidéotron;	x	x			
D-3	Avis public de radiodiffusion CRTC 2002-61 daté du 10 octobre 2002;	x	x			
D-4	Copie de la lettre de M. Scott Hutton (CRTC) à Mme Sabine Friesinger (TVCI) datée du 20 février 2015;	x	x			

Cote <sup>2</sup>	Description	Admission de l'origine	Admission de l'intégrité	Admission à titre de témoignage <sup>3</sup>	Admission du contenu	Aucune admission
D-5	Copie de la lettre de M. Bernard Montigny (CRTC) à M. Laith Marouf (TVCI) datée du 24 juillet 2015;	x	x			
D-6	Copie de la plainte de M. Laith Marouf (TVCI) transmise à M. John Traversy (CRTC) datée du 5 novembre 2015;	x	x			
D-7	Copie de la lettre de M. Scott Hutton à M. Laith Marouf (TVCI) datée du 1 <sup>er</sup> août 2016 et sa version anglaise;	x	x			
D-8	Copie de la lettre de M. Laith Marouf (TVCI) en révision de la décision de M. Scott Hutton (CRTC) datée du 29 août 2016;	x	x			
D-9	Copie de la lettre de Mme Danielle May-Cuconato (CRTC) à M. Laith Marouf (TVCI) datée du 26 octobre 2016;	x	x			
D-10	Copie de la demande de comparaître devant le CRTC de M. Laith Marouf (TVCI) à Mme Danielle May-Cuconato (CRTC) daté du 27 juin 2017;	x	x			
D-11	Copie de la transcription de l'intervention de TVCI-MTL devant le CRTC datée du 17 octobre 2017;	x	x			
D-12	Copie des observations finales par M. Laith Marouf (TVCI) et Mme Gretchen King (CMAC) à M. Scott Hutton (CRTC) daté du 3 novembre 2017;	x	x			
D-13	Copie de la Demande d'audition publique de TVCI datée du 3 novembre 2017;	x	x			
D-14	Copie de la lettre de M. Peter Foster (CRTC) à Mme Gretchen King (CMAC) et M. Laith Marouf (TVCI) datée du 27 novembre 2017;	x	x			
D-15	<i>En liasse</i> , Copie des listes des fonds de production indépendants certifiés pour 2015 et 2018.	x	x			
D-16	Décision CRTC 2003-523	x	x			
D-17	Article paru dans le Journal de Montréal	x	x			
D-18	En liasse, contrats type de Vidéotron pour la période	x	x			
D-19	Lignes directrices à l'égard des Règles de pratiques et de procédure du CRTC 2010-959	x	x			
D-20	En liasse. Échantillon d'interventions publiques du Représentant ou impliquant le Représentant.	x	x			

Cote <sup>2</sup>	Description	Admission de l'origine	Admission de l'intégrité	Admission à titre de témoignage <sup>3</sup>	Admission du contenu	Aucune admission
D-21	En liasse, contrats et renouvellements intervenus entre M. Desrochers et Vidéotron	x	x			
D-22 (KPMG-1) <b><u>Sous pli cacheté</u></b>	États financiers consolidés audités de Vidéotron (pour les exercices se terminant les 31 décembre 2012-2015)	x	x			
D-23 (KPMG-2) <b><u>Sous pli cacheté</u></b>	Rapports EY (1 <sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2015)	x	x			
D-24 (KPMG-3) <b><u>Sous pli cacheté</u></b>	Grand livre de Vidéotron (1 <sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2015) – Extrait seulement	x	x			
D-25 (KPMG-4) <b><u>Sous pli cacheté</u></b>	Fichier 1 (SERV_TV_20110901_20150831) – Extrait seulement	x	x			
D-26 (KPMG-5) <b><u>Sous pli cacheté</u></b>	Fichier 2 (TARIF) – Extrait seulement	x	x			
D-27 (KPMG-6) <b><u>Sous pli cacheté</u></b>	Fichier 3 (TARIF_ECHELLE) – Extrait seulement	x	x			
D-28 (KPMG-7) <b><u>Sous pli cacheté</u></b>	Fichier 4 (RABAIS) – Extrait seulement	x	x			
D-29 (KPMG-8) <b><u>Sous pli cacheté</u></b>	Fichier 5 (ESCOMPTE) – extrait seulement	x	x			
D-30 (KPMG-9) <b><u>Sous pli cacheté</u></b>	Données des cotes d'écoute pour Illico 2 pour la période allant de juin 2014 à décembre 2019 – Extrait seulement	x	x			
D-31 (KPMG-10) <b><u>Sous pli cacheté</u></b>	Données des cotes d'écoute pour Illico 2 et Helix pour la période allant d'août 2019 (lancement d'Helix) à mars 2020 (début de la crise sanitaire du covid-19) – Extrait seulement	x	x			
D-32 (KPMG-11) <b><u>Sous pli cacheté</u></b>	Données relatives au pourcentage d'abonnés sujets à l'Ouverture automatique pour la période d'avril 2014 à janvier 2015	x	x			
D-33 (KPMG-12) <b><u>Sous pli cacheté</u></b>	Détail des catégories d'Abonnées – Extrait seulement	x	x			
D-34 (KPMG-13)	Article du Journal de Montréal « Lancement d'Helix par Vidéotron : une expérience télé enrichie et simplifiée » daté du 27 août 2019	x	x			
D-35 (KPMG-14)	Article du Journal de Montréal « Illico télé nouvelle génération accessible dès le 30 mai » daté du 24 mai 2012	x	x			

1. Les parties qui désirent formuler des admissions partielles ou qualifier leurs admissions, partielles ou non, doivent joindre la liste de telles admissions dans une annexe à la présente.
2. *Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière civile, Art. 18 : « Cote des pièces et pagination. La cote d'une pièce communiquée et produite comporte une lettre unique, propre à chaque partie, suivie d'un numéro dans un ordre consécutif, du début à la fin du dossier. Les pièces conservent la même cote pour l'ensemble des demandes, au fond et en cours d'instance. [...] »*
3. L'admission d'une pièce à titre de témoignage signifie uniquement qu'il n'est pas requis de faire comparaître un témoin pour l'introduire en preuve et que si l'auteur de la pièce comparaitrait comme témoin, il ferait la même déclaration que celle contenue à la pièce. Cette admission est faite sous réserve des droits des parties quant à toute autre objection ou représentation qu'elles pourraient faire valoir à l'instruction.
4. **Précisions quant aux admissions de Vidéotron :**

Lorsque la parenthèse avec le texte « Admission #1 », « Admission #2 » ou « Admission #3 » est utilisée, l'admission correspond à sa formulation telle que décrite ci-après, car elle diverge de l'admission d'origine, d'intégrité, de témoignage prévues au formulaire de la Demande d'inscription pour instruction. Cela dit, lorsque le «X» est ajouté dans la même case qu'une parenthèse Admission #1, #2 ou #3, l'admission du tableau de la Demande d'inscription pour instruction s'ajoute à l'admission proposée par Vidéotron pour les fins de la présente inscription.

« Admission #1 » : Vidéotron admet que ce document faisait partie du dossier CRTC relatif à la plainte 2013-1746-2. Dans le cas d'une lettre ou de tout autre document connexe par lequel une personne ou un groupe exprime une position, l'admission est à l'effet que si cette personne témoignait au procès, elle viendrait dire qu'elle en est l'auteur et que ladite lettre ou document a été déposé au dossier CRTC relativement à la plainte 2013-1746-2. Sauf avis contraire, cette admission ne vise donc pas le contenu, la pertinence ou l'admissibilité en preuve.

« Admission #2 » : Vidéotron admet que ce document reflète justement la nomenclature du dossier électronique du CRTC relatif à la plainte 1746-2, sans plus.

« Admission #3 » : « Ce document était contenu au dossier du CRTC traitant de la plainte 2013-1746-2. Vidéotron ne peut toutefois pas admettre son origine ou son intégrité, car il n'a pas été déposé par elle au dossier du CRTC.»

#### IV – L'INSTRUCTION

##### Liste des témoins

(Veuillez estimer le plus justement possible la durée des témoignages, incluant les contre-interrogatoires)

Nom des témoins en demande	Sujet du témoignage	Français ou Anglais	Ordinaire ou Expert	Durée interro.	Durée totale contre-interro.	Durée totale témoin
André Desrochers	Contenu de la programmation, dommages contractuels	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	11 h	4 h	15 h
Maryse Potvin	Conséquences de la sous-représentation médiatique pour les minorités racisées au Québec	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> O <input checked="" type="checkbox"/> E	2,5 h	1,5 h	4 h
Afin d'éviter qu'une soixantaine de personnalités aient toutes à venir témoigner devant la cour concernant leur parcours professionnel, les parties sont d'accord de procéder par déclarations sous serment, sous réserve du droit de la	Non-conformité de la programmation locale	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	5 h	10 h	15 h



Nom des témoins en demande	Sujet du témoignage	Français ou Anglais	Ordinaire ou Expert	Durée interro.	Durée totale contre-interro.	Durée totale témoin
défenderesse de contre-interroger (par déclaration sous serment ou devant le tribunal lors du procès), et de faire une contre-preuve qui contredise lesdites déclarations.						
NOTE : Pour éviter une duplication à la liste des témoins, à défaut pour la Défenderesse d'appeler un de ses témoins mentionnés ci-après (Steve Desgagné, André Lemay, Peggy Tabet ou Myriam Duguay), la Demanderesse pourra décider de le faire dans sa preuve.						
<b>Durée totale de la preuve en demande (1 jour = 5 heures)</b>				<b>6 jrs 4 hres</b>		
Nom des témoins en défense	Sujet du témoignage	Français ou Anglais	Ordinaire ou Expert	Durée interro.	Durée totale contre-interro.	Durée totale témoin
Steve Desgagné	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation de MATv et historique.</li> <li>Programmation de MATv</li> <li>Gestion de la conformité de MATv</li> </ul> Plainte de TVCI dans le dossier 2013-1746-2	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	6 h	4.5 h	10.5 h
André Lemay	Programmation de MATv	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	3 h	2.5 h	5.5 h
Peggy Tabet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plainte de TVCI dans le dossier 2013-1746-2</li> </ul> Gestion de la conformité de MATv et licence de Vidéotron	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> E	3 h	2.5 h	5.5 h
Myriam Duguay EE, CPA, EJC, CFF (KPMG)	Expertise quantum	<input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> O <input checked="" type="checkbox"/> E	3 h	1.5 h	4.5 h
<b>Durée totale de la preuve en défense (1 jour = 5 heures)</b>				<b>5 jrs 1 hres</b>		

<b>Durée de l'instruction</b>		
- Durée de la preuve en demande :	6 j	4 h
- Durée de la preuve en défense :	5 j	1 h
- Durée de l'argumentation en demande :	1 j	■ h
- Durée de l'argumentation en défense :	1 j	■ h
<b>- Durée totale de l'instruction (1 jour = 5 heures)</b>	<b>14 jrs</b>	<b>■ hres</b>

**Services requis**

- Les services d'un interprète sont requis pour le témoignage de [REDACTED] ;
- Le moyen technologique suivant est requis en vue de l'instruction : [REDACTED] .

**N.B. : « Si la déclaration ne peut être commune, le demandeur ou à défaut une autre partie produit la déclaration et la notifie aux autres parties. Celle-ci est réputée confirmée, à moins que les autres parties n'indiquent, dans les 15 jours qui suivent la notification de la déclaration, ce qui doit selon eux y être ajouté ou retranché. »**  
(174 in fine C.p.c.)

Signé, le **7 mai 2024**



**Me Cory Verbauwhe**  
**Me Bruno Grenier**  
**GRENIER VERBAUWHEDE AVOCATS INC.**  
Procureur(s) en demande



**Me Marie-Louise Delisle**  
**Me Marie-Pier Cloutier**  
**Me Carolan Villeneuve**  
**WOODS S.E.N.C.R.L.**  
Procureur(s) en défense



**Me Peter Shams**  
**HADEKEL SHAMS S.E.N.C.R.L.**  
Procureur(s) de demanderesse